

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1339-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 21 octobre 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1339-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de corriger le degré d'inclinaison d'une pente continue d'un talus dans le cadre de travaux de remblai ou de déblai, de préciser les dispositions relatives à l'aménagement paysager, d'agrandir la zone GI01R à même une partie de la zone HI07R, d'autoriser les commerces de services « Cser » dans la zone HJ03I, d'autoriser l'usage résidentiel au rez-de-chaussée dans la zone GJ10C, de rectifier le tracé d'un cours d'eau au plan de zonage et d'assujettir l'ensemble de la zone GJ35C aux dispositions sur l'affichage du groupe de zones « Centre-ville », initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP19-2024 et SP19-2024 ».
2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption dudit règlement n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.
3. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 2 décembre 2024.
4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 2 décembre 2024.

Donné à Granby, ce 6 décembre 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 6 décembre 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 6 décembre 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier